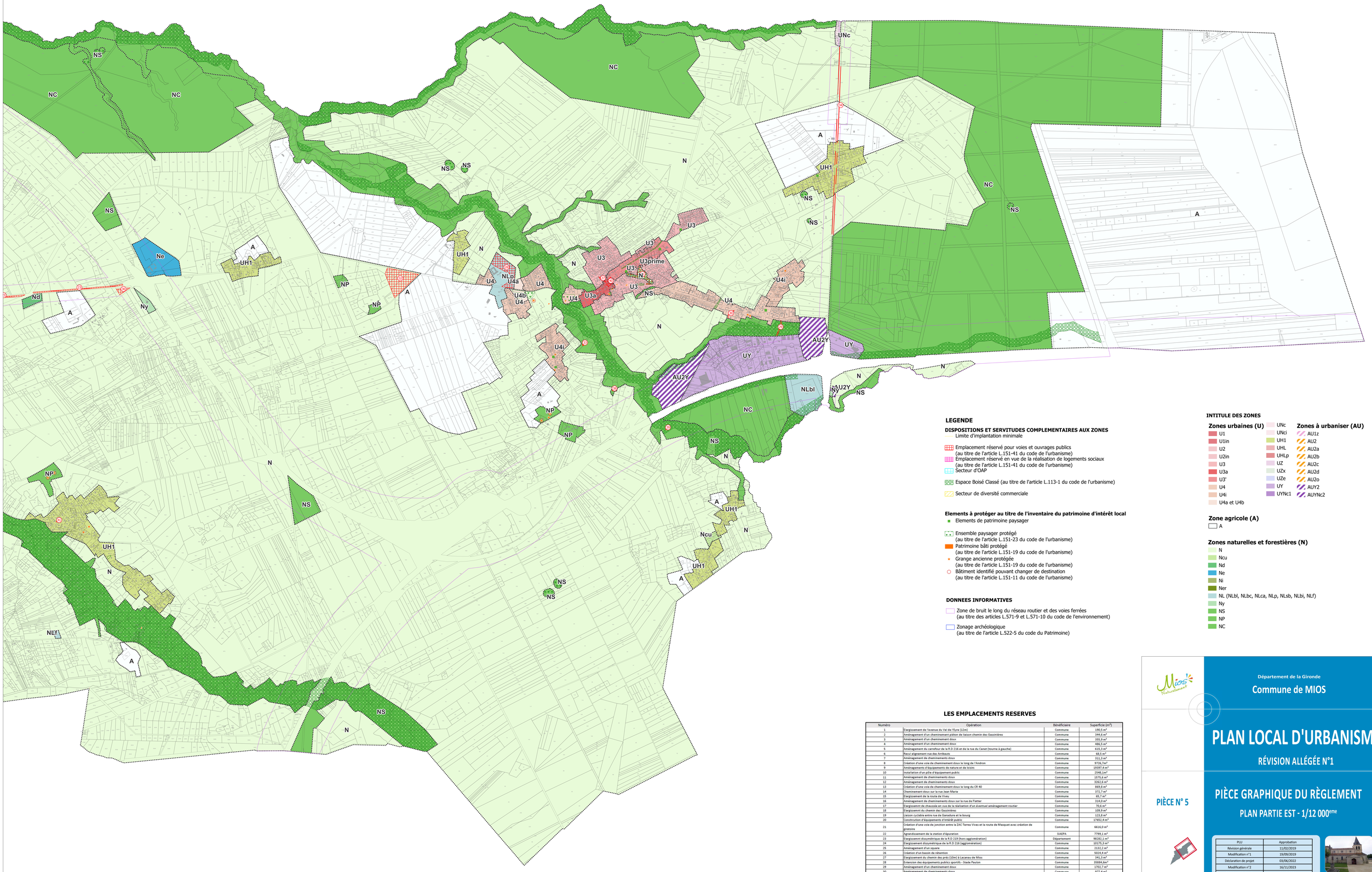

LEGENDE

DISPOSITIONS ET SERVITUDES COMPLEMENTAIRES AUX ZONES

- Limite d'implantation minimale
- Emplacement réservé pour voies et ouvrages publics (au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé en vue de la réalisation de logements sociaux (au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme)
- Secteur d'OAP
- Espace Boisé Classé (au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme)
- Secteur de diversité commerciale

Elements à protéger au titre de l'inventaire du patrimoine d'intérêt local

- Elements de patrimoine paysager
- Ensemble paysager protégé (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Patrimoine bâti protégé (au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
- Grange ancienne protégée (au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
- Bâtiment identifié pouvant changer de destination (au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme)

DONNEES INFORMATIVES

- Zone de bruit le long du réseau routier et des voies ferrées (au titre des articles L.571-9 et L.571-10 du code de l'environnement)
- Zonage archéologique (au titre de l'article L.522-5 du code du Patrimoine)

INTITULE DES ZONES

Zones urbaines (U)

- U1
- U1in
- U2
- U2in
- U3
- U3a
- U3'
- U4
- U4i
- U4a et U4b
- UNc
- UNci
- UH1
- UHL
- UHLp
- UZ
- UZx
- UZe
- UY
- UYNc1

Zones à urbaniser (AU)

- AU1z
- AU2
- AU2a
- AU2b
- AU2c
- AU2d
- AU2o
- AUY2
- AUYNc2

Zone agricole (A)

- A

Zones naturelles et forestières (N)

- N
- Ncu
- Nd
- Ne
- Ni
- Ner
- NL (NLbl, NLbc, NLca, NLp, NLsb, NLbi, NLf)
- Ny
- NS
- NP
- NC

LES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Opération	Bénéficiaire	Superficie (m²)
1	Elargissement de l'avenue du Val de l'Eyre (12m)	Commune	190,9 m²
2	Aménagement d'un cheminement piéton de liaison chemin des Gassimères	Commune	344,6 m²
3	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	355,9 m²
4	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	486,3 m²
5	Aménagement du carrefour de la R.D 216 et de la rue du Canet (tourne à gauche)	Commune	615,3 m²
6	Recul alignement rue des Arribauts	Commune	68,5 m²
7	Aménagement de cheminements doux	Commune	311,3 m²
8	Création d'une voie de cheminement doux le long de l'Andron	Commune	9726,7m²
9	Aménagements d'équipements de nature et de loisirs	Commune	19397,4 m²
10	Instalation d'un pôle d'équipement public	Commune	2548,1m²
11	Aménagement de cheminements doux	Commune	1575,6 m²
12	Aménagement de cheminements doux	Commune	3262,6 m²
13	Création d'une voie de cheminement doux le long du CR 40	Commune	869,8 m²
14	Cheminement doux sur la rue Jean Marie	Commune	372,7 m²
15	Elargissement de la route de Vivey	Commune	65,7 m²
16	Aménagement de cheminements doux sur la rue de Flatter	Commune	314,0 m²
17	Elargissement de chaussée en vue de la réalisation d'un éventuel aménagement routier	Commune	70,6 m²
18	Elargissement du chemin des Gassimères	Commune	109,9 m²
19	Liaison cyclable entre rue de Ganadure et le bourg	Commune	123,6 m²
20	Construction d'équipements d'intérêt public	Commune	17652,4 m²
21	Création d'une voie de jonction entre la ZAC Terres Vives et la route de Masquet avec création de giratoire	Commune	6616,0 m²
22	Agrandissement de la station d'épuration	SIAEPA	7799,1 m²
23	Elargissement dissymétrique de la R.D 219 (hors agglomération)	Département	98282,1 m²
24	Elargissement dissymétrique de la R.D 216 (agglomération)	Commune	10175,3 m²
25	Aménagement d'un square	Commune	2132,2 m²
26	Création d'un bassin de rétention	Commune	5024,4 m²
27	Elargissement du chemin des prés (10m) à Lacanau de Mios	Commune	341,3 m²
28	Extension des équipements publics sportifs - Stade Pauion	Commune	35884,6m²
29	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	1702,7 m²
30	Aménagement de cheminements doux	Commune	977,6 m²
31	Aménagement de cheminements doux au sein d'un parc boisé aménagé	Commune	15485,9 m²
32	Création d'une station d'épuration à Lacanau-de-Mios	SIAEPA	52095,6 m²
33	Aménagement des abords de la fontaine Saint-Jean pour valorisation touristique	Commune	461,7 m²
34	Calibrage de la R.D 5 (20m)	Commune	7 308,7 m²
35	Equipements publics d'intérêt collectif nécessaire au traitement des déchets	COBAN	57839 m²
36	Réalisation d'une aire de covoiturage sur la sortie de l'A660	COBAN	4342,6 m²
37	Aménagement des abords de la fontaine Saint-Brice pour valorisation touristique	Commune	309,2 m²
38	Aménagement des abords du lavoir pour valorisation touristique	Commune	309,2 m²
39	Aménagement des abords des ruines et du four à pain du moulin de Hiques pour valorisation touristique	Commune	308,6 m²
40	Mixité sociale et urbaine à Lacanau-de-Mios	Commune	3017,5 m²
41	Equipement public lié à la distribution d'eau potable	SIEPA	293,2 m²
42	Elargissement du chemin de Lamothe	Commune	183,6 m²
43	Aménagement d'une place publique	Commune	580,2 m²

Numéro	Opération	Bénéficiaire	Superficie (m²)	Part de la surface de plancher réservé au logement social
A	Emplacement réservé pour mixité sociale	Commune	3443 m²	Au moins 40% du programme de logements devra être affecté à la réalisation de logements locatifs sociaux
B	Emplacement réservé pour mixité sociale	Commune	2729 m²	100% du programme de logements devra être affecté à la réalisation de logements locatifs sociaux
C	Emplacement réservé pour mixité sociale	Commune	12913 m²	100% du programme de logements devra être affecté à la réalisation de logements locatifs sociaux
D	Emplacement réservé pour mixité sociale	Commune	4936 m²	Au moins 40% du programme de logements devra être affecté à la réalisation de logements locatifs sociaux
E	Emplacement réservé pour mixité sociale	Commune	1729 m²	Au moins 40% du programme de logements devra être affecté à la réalisation de logements locatifs sociaux
F	Emplacement réservé pour mixité sociale	Commune	909 m²	100% du programme de logements devra être affecté à la réalisation de logements locatifs sociaux

Mios Naturellement

Département de la Gironde

Commune de MIOS

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉVISION ALLÉGÉE N°1

PIÈCE N° 5

PIÈCE GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT

PLAN PARTIE EST - 1/12 000ème

PLU	Approbation
Révision générale	11/02/2019
Modification n°1	19/09/2019
Déclaration de projet	03/06/2022
Modification n°2	16/11/2023
Révision Allégée n°1	09/12/2024

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 09 décembre 2024

Le Maire
Cédric PAIN





Id ville urbanisme
49, rue Casteman
33 100 BORDEAUX
id.ville@gmail.com